



RPC 30 · Éliminer les opérations internes

La mère vend à sa filiale, lui prête de l'argent, reçoit un dividende : pour le groupe, rien de tout cela n'est arrivé. Ces opérations doivent disparaître des comptes...

créances = dettes

éliminées ensemble

ventes internes

éliminées

marge en stock

éliminée, avec impôt différé

dividende interne

éliminé



LA RÈGLE

Ce que dit la norme

Les comptes consolidés ne montrent que les relations avec des tiers.



LA RÈGLE

À retenir

Élimination complète des créances, dettes, produits et charges entre sociétés consolidées par intégration globale.



LA RÈGLE

Et le CO ?

Opérations internes : Restent dans les comptes de chaque société



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Ce qui circule à l'intérieur du groupe ne crée ni vente, ni dette, ni bénéfice. »



LE PIÈGE

Le piège

La marge interne s'élimine seulement sur la part **encore en stock** dans le groupe : ce que la filiale a déjà revendu à des clients est un vrai bénéfice pour le groupe.



LA BASE LÉGALE

Les références

Swiss GAAP RPC 30.



Le cas express

Vente interne 400, coût 300, 25 % encore en stock, impôt 20 %. Effet sur le résultat du groupe ?

✓ **-20** Marge éliminée 25, moins l'impôt différé de 5.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Rapprocher les comptes internes (créances, dettes, ventes, achats).
- ☐ Calculer les marges sur les stocks internes.
- ☐ Éliminer intérêts, loyers et dividendes internes.
- ☐ Calculer l'impôt différé sur les marges éliminées.